

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE, PAR LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR, EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : L'ENQUÊTE EST:

- préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines induite par l'exploitation en vue de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du forage du Stade au lieu-dit « Saint-Martin » sur le territoire de la commune de Marboué ;
- préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour dudit captage d'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Marboué ;
- parcellaire, en vue de déterminer les terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes aux périmètres de protection susvisés, sur la commune de Marboué

→ **EMPLACEMENT DU PROJET** : commune de MARBOUÉ

→ **DEMANDEUR** : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN – 2, route de Blois – 28200 CHÂTEAUDUN

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 38 JOURS, DU LUNDI 6 MARS 2023 À 9H00 AU MERCREDI 12 AVRIL 2023 À 17H30

→ **LES INFORMATIONS** relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun – contact@grandchateaudun.fr

→ **LE DOSSIER (papier) EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE MARBOUÉ** OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE

LE DOSSIER NUMÉRIQUE, ANONYMISÉ S'AGISSANT DE L'ÉTAT PARCELLAIRE, SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. François CHAGOT, ENSEIGNANT EN MANAGEMENT À L'ANTENNE UNIVERSITAIRE DE CHARTRES, RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE DE MARBOUÉ - 11 RUE DU DOCTEUR-PÉAN, AUX DATES ET HEURES SUIVANTS :

DATE	HEURE
lundi 6 mars 2023	09H00-12H00
samedi 25 mars 2023	9H00-12H00
mercredi 12 avril 2023	14H00-17H30

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA** :

— FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES CONCERNANT L'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE, OUVERTS À CET EFFET A LA MAIRIE DE MARBOUÉ

— ADRESSER DES OBSERVATIONS AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, PAR VOIE POSTALE, EN MAIRIE DE MARBOUÉ 11 RUE DU DOCTEUR-PÉAN, 28200 MARBOUÉ

— TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS** DU COMMISSAIRE SERONT CONSULTABLES EN MAIRIE DE MARBOUÉ ET EN PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR ET SERONT PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>.

→ A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DE L'EURE-ET-LOIR EST COMPÉTENT POUR DÉCLARER, OU NON, PAR ARRÊTÉ, CES OPÉRATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ.